

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 12 (1939)

Heft: 2

Artikel: Vieilles maisons et logements neufs

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-121015>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tations à l'école, le chemin des écoliers ne traversera aucune artère de circulation importante.

Total : trente-trois écoles à 3000 mètres carrés = 100,000 mètres carrés (soit un mètre carré par habitant).

b) Une école primaire par 5000 habitants, construite de préférence selon le système des pavillons mais accompagnée surtout d'une grande salle de gymnastique et d'une place de sport de 10,000 mètres carrés avec emplacement pour piste de course, engins fixes, jeu de football ou basketball, tennis, etc. La salle et les terrains seront utilisés de jour par les écoliers et le soir par les adultes habitant les quartiers environnants.

Total : vingt écoles primaires à 10,000 mètres carrés = 200,000 mètres carrés (soit deux mètres carrés par habitant).

c) Les écoles secondaires, techniques ou commerciales et les hautes écoles présentent un cas particulier. Elles peuvent se contenter de quelques salles de gymnastique à proximité directe, à condition d'être liées administrativement aux stades municipaux, car la culture physique

et l'athlétisme doivent être inscrits au programme de chaque étudiant.

Trois stades municipaux à 100,000 mètres carrés = 300,000 mètres carrés ou un stade de 300,000 mètres carrés (soit 3 mètres carrés par habitant).

Total général : 600,000 mètres carrés pour les emplacements scolaires d'une ville de 100,000 habitants.



Ce programme doit et peut être réalisé par des édiles éclairés ou par un groupe de citoyens suffisamment tenaces pour ne pas se laisser rebuter par les difficultés sans nombre qui se dressent toujours devant ceux qui voient un peu plus loin que le moment présent. Nos villes de la Suisse romande possèdent des pédagogues réputés qui attirent toute une jeunesse studieuse de l'étranger. Nos architectes et ingénieurs sont d'une compétence reconnue. Ce qui nous manque, c'est la foi et l'enthousiasme pour réaliser ce que d'autres moins qualifiés, mais plus décidés, exécuteront et exécutent déjà.

HI.

VIEILLES MAISONS ET LOGEMENTS NEUFS

Au moment où le problème de la haute ville se pose définitivement à nos édiles, il semble utile de montrer que les partisans du projet officiel qui subit actuellement des attaques parfois fort peu objectives savent reconnaître la valeur de certaine restauration.

Le maintien de certains taudis ou celui de bâtiments ayant une valeur encore évidente représentent actuellement la divergence la plus marquée entre les partisans du projet et ceux qui le combattent.

Les confrères qui ont mis à disposition les documents ci-après voudront bien nous excuser de placer leurs travaux sous le signe de la polémique. Ils sont entièrement hors de cause et ce qui précède représente simplement l'opinion du rédacteur.



Qu'il nous soit permis toutefois, avant de donner les notices qu'ils nous ont obligeamment communiquées, de faire quelques critiques personnelles sur la restauration de ces deux bâtiments remarquables.

Pour les deux immeubles, rue de l'Hôtel-de-Ville 16 et rue du Soleil-Levant 6, les architectes ont procédé avec tout le respect dû à l'architecture, au site et aux traditions des lieux. Pour l'**Hôtel-de-Ville 16**, les architectes se sont permis certaines audaces qui leur ont parfaite-

ment réussi parce qu'ils sont restés dans l'esprit du problème ; la solution de l'entrée montre que le formalisme n'a pas bridé la conception architecturale. Pourquoi faut-il, hélas ! que les lucarnes défigurent la toiture ? Nous soupçonnons là un propriétaire exigeant auquel la Commission d'urbanisme aurait dû barrer la route.

Rue du Soleil-Levant 6, l'architecte a, semble-t-il, outrepassé le respect dû aux anciens. Peut-être trouverait-on dans un coin perdu de France un ferronnier qui s'obstine à suivre les exemples de ses prédécesseurs du XVIII^{me} siècle en s'interdisant de toucher à toute ferrure moderne. A Genève, cette tradition est belle et bien morte, et si habile que soit un serrurier, il ne ressuscitera pas, dans ses œuvres, l'esprit d'autrefois. Parlons notre langage et réalisons, avec toute la discrétion due aux pierres du XVIII^{me} siècle, de la belle ferronnerie du XX^{me} siècle. Nos successeurs ne nous désapprouveront pas. Preuve en soit le respect que nous inspire aujourd'hui l'œuvre de ceux qui construisirent le portique Renaissance de notre cathédrale gothique.

Mais chacun comprendra que ce sont là critiques de détail pour caractériser l'esprit de nos architectes sans enlever en rien de leurs qualités propres.

La rédaction.